

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Anne Emery-Torracinta*

Date de dépôt : 14 avril 2011

Interpellation urgente écrite **Réforme II de l'imposition des entreprises : à l'instar des gouvernements bernois et zurichoïses, le Conseil d'État va-t-il prendre position ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En février 2008, le peuple suisse a accepté de justesse (50,5% des voix et 19 000 voix d'écart) la réforme II de l'imposition des entreprises.

Lors du débat ayant précédé la votation, le Conseil fédéral avait annoncé que la perte fiscale serait "légère", c'est-à-dire de l'ordre de 83 millions de francs pour la Confédération et de 300 à 500 millions pour les cantons, comme le précisait la brochure explicative envoyée à tous les citoyens¹ :

"A court terme, la Confédération va devoir compter avec un léger recul des recettes fiscales, à hauteur d'environ 56 millions de francs en raison de l'atténuation de la double imposition économique et d'environ 27 millions de francs en raison de l'imposition plus faible des bénéfices de liquidation. Pour les cantons, les conséquences ne sont pas encore arrêtées. La deuxième réforme de l'imposition des entreprises laisse aux cantons le choix de mettre en œuvre ou non les possibilités qu'elle leur offre. Au maximum, les conséquences d'une imposition partielle des dividendes pourraient se chiffrer à 350 millions de francs et celles de l'imputation de l'impôt grevant les bénéfices sur l'impôt grevant le capital à 500 millions de francs."

¹ On peut la trouver sous :

<http://www.bk.admin.ch/themen/pore/va/20080224/index.html?lang=fr>

Or, depuis peu, on sait que cette perte fiscale sera beaucoup plus élevée. Ainsi, le 14 mars, la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a admis devant le parlement fédéral d'une part que la population n'avait pas été suffisamment informée avant la votation et, d'autre part, que la perte se chiffrait en milliards de francs ! Pour la seule année 2011, Madame Widmer-Schlumpf estime que le manque à gagner sur l'impôt anticipé sera de 1,2 milliards de francs. Pour les dix ans à venir, elle a articulé le chiffre de 400 à 600 millions par an de recettes en moins pour la Confédération et les cantons... Sans entrer dans les détails techniques, la principale raison en est que la réforme a supprimé l'impôt sur les dividendes provenant de l'apport en capital, de surcroît avec un effet rétroactif de 14 ans.

Compte tenu du résultat très serré de cette votation, on peut donc légitimement se demander si le peuple n'aurait pas refusé cette réforme s'il en avait connu les conséquences financières réelles.

C'est pourquoi, depuis plusieurs semaines, de nombreuses voix demandent que le Conseil fédéral réexamine cette question, notamment en ce qui concerne l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997 de la loi. Un débat a eu lieu à ce propos au parlement fédéral le 12 avril dernier.

De surcroît, la conseillère nationale bernoise Margret Kiener Nellen a déposé un recours au Tribunal fédéral pour faire annuler le scrutin au motif que le peuple avait été mal informé. Elle a obtenu l'appui du gouvernement bernois. Saisi par le conseiller national Daniel Jositsch, le Conseil d'État zurichois a, lui aussi, pris position en demandant au Conseil fédéral de faire revoter les citoyens-ne-s au motif que « *la liberté de vote avait été violée* »².

Enfin, dans sa réponse à une interpellation urgente (IUE 1176-A), le Conseil d'État genevois a rappelé que la « *Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF), bien qu'elle appuyât la deuxième réforme de l'imposition des entreprises, souhaitait que seules les réserves issues d'apports constituées à partir du 1^{er} janvier 2003 fussent prises en considération dans le cadre de la réforme* ».

Ma question au gouvernement est donc la suivante : **le Conseil d'État genevois entend-il s'adresser au Conseil fédéral soit pour soutenir la démarche des cantons de Berne et Zurich (annuler le scrutin de février 2008), soit pour lui demander d'annuler l'effet rétroactif de la loi par le biais d'un arrêté fédéral urgent ?** Je remercie le gouvernement de sa réponse.

² Voir Le Courrier, du 13/4/11, p. 7